

REPORT TO THE HOUSE

Wednesday, November 1, 1989

The Legislative Committee on Bill S-5, An Act to authorize The Safeguard Life Assurance Company to be continued as a corporation under the laws of the Province of Quebec, has the honour to report the Bill to the House.

In accordance with its Order of Reference of Tuesday, October 24, 1989, your Committee has considered Bill S-5 and has agreed to report it without amendment.

A copy of the Minutes of Proceedings and Evidence relating to this Bill (*Issue No. 1 which includes this report*) is tabled.

Respectfully submitted,

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le mercredi 1^{er} novembre 1989

Le Comité législatif sur le projet de loi S-5, Loi autorisant la continuation de La Sauvegarde Compagnie d'assurance sur la vie sous forme de corporation régie par les lois de la province de Québec, a l'honneur de rapporter le projet de loi à la Chambre.

Conformément à son ordre de renvoi du mardi 24 octobre 1989, votre Comité a étudié le projet de loi S-5 et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages relatifs à ce projet de loi (*fascicule n° 1 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

MARGARET MITCHELL,

Chairman.